



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle	Attribution	Rectorat de l'Académie Grenoble	Information
		Cabinet	
		05 FEV. 2020	
Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante	Avis		

Paris, le 30 JAN. 2020

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle

Département des formations du cycle licence

DGESIP A1-2
N°2020-0024
Affaire suivie par
Jeanne-Aimée Taupignon
Téléphone
01 55 55 79 17
Courriel
jeanne-aimée.taupignon
@enseignementsup.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris SP 05

Mesdames et Messieurs les recteurs de région académique, chanceliers des universités,
Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie

Objet : Adaptation des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) à la réforme du lycée et du baccalauréat – Communication à destination des proviseurs des lycées

Pièce jointe : « BAC2021 : de nouveaux parcours pour les lycéens, de nouvelles opportunités pour les CPGE »

Mesdames et Messieurs les rectrices et recteurs de région académique,
Mesdames et Messieurs les rectrices et recteurs d'académie,

La mise en place de nouveaux programmes de lycée à compter de la rentrée 2019¹ et d'un nouveau baccalauréat² à compter de la session 2021 a conduit à lancer une réflexion sur l'adaptation des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), qui accueilleront les nouveaux bacheliers à la rentrée 2021. La suppression des séries du baccalauréat général suscite des interrogations sur le *continuum* terminale – CPGE, notamment dans le choix des spécialités durant le cycle terminal.

Je vous adresse un document présentant des recommandations et conseils en la matière, lorsque les élèves futurs titulaires d'un baccalauréat général sont désireux de poursuivre dans l'une des voies de classes préparatoires. Ce document a vocation à être diffusé auprès des personnels de l'éducation nationale qui accompagnent les

¹ Cf. arrêtés du 17 janvier 2019, publiés au JO du 20 janvier 2019.

² Cf. décret n°2018-614 et arrêtés du 16 juillet 2018, publiés au JO du 17 juillet 2018.

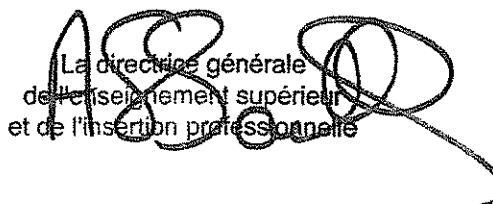
élèves et assurent l'éducation à l'orientation (personnels de direction, conseillers d'orientation, professeurs tout spécialement).

Je vous saurais gré de bien vouloir en assurer la diffusion dans les lycées de vos académies et vous remercie par avance de votre implication dans ce dossier.

2 / 2

Je me tiens, bien sûr, à votre disposition pour toute question relative à ce document, et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les rectrices et recteurs de région académique, Mesdames et Messieurs les rectrices et recteurs d'académie, en l'assurance de toute ma considération.

La directrice générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle



Anne-Sophie BARTHEZ

BAC2021 : de nouveaux parcours pour les lycéens, de nouvelles opportunités pour les CPGE

À la rentrée 2021, la mise en place du nouveau baccalauréat offre des opportunités nouvelles aux CPGE. Elles vont en effet accueillir des lycéens dont le parcours sera à la fois plus varié et dont les connaissances seront plus solides.

Le ministère accompagne les CPGE pour leur permettre de développer leur vivier de recrutement. Une attention particulière doit être portée aux CPGE technologiques, qui proposent aux élèves de la voie technologique un accès aux grandes écoles qui leur est réservé.

Dans tous les cas, les équipes éducatives restent souveraines dans leur recrutement et décident des aménagements éventuels des enseignements en fonction de leur projet éducatif.

Ce document complète et précise les éléments d'information apportés par les infographies sur les principales voies de CPGE.

Possibilité d'aménager les enseignements du premier semestre pour diversifier les profils

La circulaire du 10 juillet 2013 permet aux équipes éducatives d'aménager les enseignements du premier semestre de CPGE pour personnaliser les parcours des étudiants :

« [...]. Pour assurer cet accompagnement individualisé, les heures d'interrogations orales doivent également pouvoir être mises à profit et faire l'objet, en tant que de besoin, d'une répartition appropriée. C'est dans ces conditions que l'étudiant pourra s'engager dans un parcours de réussite et exprimer son véritable potentiel qui peut se révéler assez sensiblement différent de celui qui a été mesuré à l'issue des études secondaires. »

CPGE littéraires ENS lettres, Chartes et Saint-Cyr lettres

A qui s'adressent-elles ?

Les CPGE littéraires s'adressent à des élèves très intéressés par la littérature, les langues et les sciences humaines. Elles se déclinent en plusieurs voies : ENS lettres, Chartes, et Saint-Cyr lettres. Les débouchés sont multiples : écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, écoles d'interprétariat et de traduction, de journalisme et communication, écoles d'arts, écoles de commerce et de management offrent des poursuites d'étude riches et variées.

Quels parcours possibles au lycée ?

Ces CPGE sont ouvertes à des profils extrêmement variés. Toutefois, pour favoriser la réussite future en CPGE, il est fortement conseillé d'avoir suivi un parcours comportant au moins une spécialité sur l'ensemble du cycle terminal (classes de première et terminale) et de préférence deux enseignements du champ des arts, lettres, langues et sciences humaines, que ce soit sous forme de spécialités ou d'options, durant ce même cycle.

CPGE littéraires Lettres et sciences sociales

A qui s'adressent-elles ?

Les CPGE Lettres et sciences sociales s'adressent à des élèves très intéressés par la littérature, les langues et les sciences sociales et qui ont également du goût pour les mathématiques. Les débouchés sont multiples et variés : écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, écoles de commerce et de management.

Quels parcours possibles au lycée ?

Ces CPGE sont ouvertes à des profils extrêmement variés. Toutefois, pour favoriser la réussite future en CPGE, il est :

- nécessaire d'avoir suivi un enseignement de mathématiques en terminale, que ce soit en spécialité ou au travers de l'option mathématiques complémentaires, ce qui suppose donc, sauf exception, d'avoir suivi la spécialité mathématiques en première.
- très conseillé d'avoir suivi un parcours comportant sur l'ensemble du cycle terminal au moins une spécialité et de préférence deux enseignements du champ des arts, lettres, langues et sciences humaines, que ce soit sous forme de spécialités ou d'options.

CPGE Arts et design

A qui s'adressent-elles ?

Les CPGE arts et design s'adressent aux élèves très intéressés par les arts appliqués et le design. Les débouchés sont variés : département design de l'ENS Paris Saclay, écoles d'arts appliqués ou de création industrielle, etc.

Quels parcours possibles au lycée ?

Ces CPGE sont ouvertes à des profils variés ayant une formation solide dans le domaine artistique. La série STD2A constitue la voie d'accès privilégiée pour les bacheliers technologiques, tandis que pour les bacheliers généraux, la poursuite de la spécialité arts plastiques (ou au moins de l'option arts plastiques) est fortement conseillée, au moins en classe de première.

CPGE économiques et commerciales, voie générale (ECG)

A qui s'adressent-elles ?

Elles s'adressent aux bacheliers généraux très intéressés par les sciences humaines et sociales et les humanités, et intéressés par les mathématiques, qui souhaitent intégrer une école de commerce et de management.

Elles proposent un tronc commun de lettres, philosophie et langues, et deux enseignements obligatoires au choix¹ :

- Un enseignement de sciences humaines et sociales, à choisir parmi :
 - o Economie, sociologie et histoire du monde contemporain (ESH).
 - o Histoire, géographie et géopolitique du monde contemporain (HGG).
- Un enseignement de mathématiques, à choisir parmi :
 - o Mathématiques appliquées.
 - o Mathématiques approfondies.

Quels parcours possibles au lycée ?

Cette CPGE accueille des profils extrêmement variés.

Toutefois, pour favoriser la réussite future en CPGE ECG, il est :

- nécessaire d'avoir poursuivi un enseignement de mathématiques en terminale, que ce soit en spécialité ou au travers de l'option mathématiques complémentaires, ce qui suppose donc, sauf exception, d'avoir suivi la spécialité mathématiques en première.
- très conseillé d'avoir suivi au moins une spécialité de sciences humaines et sociales ou au moins une spécialité littéraire ou linguistique au cours du cycle terminal.

Tous ces parcours permettent d'accéder à chacun des enseignements obligatoires au choix en CPGE ECG. Il n'est donc absolument pas requis :

- d'avoir suivi la spécialité SES au lycée pour choisir ESH en CPGE,
- d'avoir suivi la spécialité HGGSP au lycée pour choisir HGG en CPGE,

Il n'est pas non plus indispensable d'avoir suivi la spécialité mathématiques en terminale pour choisir mathématiques approfondies en CPGE ECG, le programme de mathématiques complémentaires apportant les pré-requis nécessaires.

¹ Les élèves auront une information claire sur les couplages d'enseignement obligatoires offerts par chaque lycée dans le cadre de la campagne Parcoursup 2021. Cette offre sera définie par région académique, et régulée nationalement.

CPGE économiques et commerciales, voie technologique (ECT)

Elles s'adressent aux bacheliers technologiques très intéressés par l'économie et la gestion, qui souhaitent intégrer une école de commerce et de gestion.

Quels parcours possibles au lycée ?

Cette CPGE est réservée aux bacheliers STMG.

CPGE MPSI-PCSI-PTSI-MPII* (Mathématiques, physique, ingénierie et informatique - nouveauté 2021)

A qui s'adressent-elles ?

Ces quatre voies s'adressent aux bacheliers généraux très intéressés par les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques qui souhaitent intégrer une école d'ingénieurs ou une école normale supérieure.

Elles proposent toutes les quatre un enseignement approfondi en mathématiques, physique-chimie, sciences de l'ingénieur et informatique, chacune mettant l'accent plus particulièrement sur une des quatre disciplines et offrant ainsi une grande diversité d'accès aux grandes écoles scientifiques.

Quels parcours possibles au lycée ?

Ces CPGE sont ouvertes à des profils variés. Pour favoriser la réussite en CPGE MPSI, PCSE, PTSI ou MPII, il est :

- nécessaire d'avoir suivi les spécialités mathématiques et physique-chimie en première, la troisième spécialité pouvant être une spécialité scientifique ou une spécialité de lettres, langues, arts ou sciences humaines.
- nécessaire d'avoir suivi en terminale un enseignement de mathématiques, la spécialité mathématiques étant fortement conseillée.
- nécessaire, pour MPSI, PTSI et PCSE, d'avoir suivi la spécialité physique-chimie ou la spécialité sciences de l'ingénieur en terminale.

D'autres profils (maths/SVT, etc.) pourront être accueillis de manière plus exceptionnelle, pour les CPGE qui le souhaiteront, avec un dispositif d'accompagnement en début d'année.

***MPII-MPI, une nouvelle voie (mathématiques, physique, ingénierie et informatique - mathématiques, physique et informatique)**

Une nouvelle voie de CPGE s'adressant aux élèves qui souhaitent, dans le cadre d'une CPGE scientifique pluridisciplinaire, avoir un enseignement renforcé en sciences informatiques sera créée en 2021. Elle s'adressera en premier lieu à des élèves qui ont suivi la spécialité NSI en première et en terminale, l'enseignement de physique-chimie y étant adapté à des élèves qui n'ont pas suivi la spécialité PC en terminale. Mais cette voie accueillera aussi à des élèves scientifiques très motivés qui souhaitent suivre un enseignement exigeant d'informatique. La première année MPII permettra aux élèves d'opter, en cours de cursus, vers un renforcement important de l'enseignement

informatique ou vers un parcours se rapprochant d'un parcours MPSI classique. Les élèves pourront ainsi poursuivre en MPI, ou se diriger vers une MP ou une PSI, suivant le choix fait au deuxième semestre.

CPGE TSI-TPC

A qui s'adressent-elles ?

Ces deux voies s'adressent aux bacheliers technologiques très intéressés par les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques qui souhaitent intégrer une grande école d'ingénieurs ou une école normale supérieure.

La TSI met plus spécifiquement l'accent sur les sciences de l'ingénieur, tandis que la chimie a une place renforcée en TPC. La pratique expérimentale est au cœur de ces deux voies.

Quels parcours possibles au lycée ?

La CPGE TSI accueille les bacheliers STI2D et STL. La CPGE TPC accueille essentiellement des bacheliers STL, la spécialité SPCL étant très fortement conseillée.

CPGE BCPST

A qui s'adressent-elles ?

La CPGE BCPST s'adresse aux élèves très intéressés par les domaines de la biologie et de la géologie et les démarches associées. Elle mène à la fois à des écoles vétérinaires, des écoles d'ingénieurs agronomes et de géologie, des écoles d'ingénieurs et de chimie et des écoles normales supérieures.

Quels parcours possibles au lycée ?

Le triple débouché offert par la CPGE suppose d'avoir acquis au lycée de solides compétences en mathématiques, SVT ou biologie-écologie² et physique-chimie. Le choix de ces trois spécialités en première est donc très fortement conseillé. La filière est éventuellement envisageable pour des élèves très motivés ayant fait d'autres parcours scientifiques, mais cela nécessitera dans ce cas la mise en place d'un dispositif personnalisé à définir avec la CPGE d'accueil.

En revanche, les trois profils à privilégier en terminale, que sont Maths/SVT³, Maths/PC et PC/SVT/mathématiques complémentaires seront accueillis en CPGE BCPST.

CPGE TB

A qui s'adressent-elles ?

Cette voie s'adresse aux bacheliers technologiques très intéressés par la biologie et les biotechnologies, également intéressés par les mathématiques et la physique-chimie, qui souhaitent intégrer une école d'ingénieurs agronomes, une école vétérinaire ou une école normale

² en lycée agricole.

³ Ou biologie-écologie en lycée agricole.

supérieure en spécialité biologie. La pratique expérimentale a une part importante dans cette formation scientifique très complète.

Quels parcours possibles au lycée ?

La CPGE TB accueille les titulaires d'un bac STL (sciences et technologies de laboratoire), spécialité Biotechnologies ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire et les titulaires d'un bac STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) du ministère de l'agriculture.

CPGE ENS Rennes D1 et ENS Paris-Saclay D2

A qui s'adressent-elles ?

Ces CPGE sont destinées à des élèves très intéressés par :

- Pour la CPGE D1 : le droit, l'économie et langues vivantes
- Pour la CPGE D2 : l'économie, les mathématiques et les langues vivantes

Elles offrent des débouchés extrêmement variés :

- Pour D1 : École Normale Supérieure de Rennes, instituts d'études politiques, écoles de commerce et de management, etc.
- Pour D2 : École Normale Supérieure de Paris-Saclay et de Lyon, écoles de statistiques, écoles de commerce et de management, etc.

Elles proposent une organisation très originale au sein du système CPGE puisqu'elles combinent des enseignements à l'université et des cours plus classiques au sein d'un lycée.

Quels parcours possibles au lycée ?

Pour les bacheliers généraux, elles relèvent des mêmes conseils que les CPGE ECG, avec une différence notable en ce qui concerne les mathématiques : il est très conseillé de les avoir poursuivies jusqu'en terminale (que ce soit en spécialité ou en option) pour envisager la section D2, alors que la section D1, centrée sur le droit, ne comporte pas d'enseignement de mathématiques.

Pour la section D1, avoir suivi l'option Droit et Grands enjeux du monde contemporain est un atout supplémentaire, mais n'est absolument pas un prérequis.

Il est à noter que quelques lycées accueillent également des bacheliers technologiques STMG.